

**Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance en formation restreinte du jeudi 18 juin 2026**

D01_18062026

L'an deux mil vingt-six, le dix-huit juin à treize heures trente, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance restreinte, dans l'amphithéâtre 7 de la galerie des amphis, sous la présidence de Serge SLAMA, Président du Conseil Académique de l'UGA.

Point à l'ordre du jour : approbation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé 2025-2026

Président de séance : Serge SLAMA

Membres présents : CROSS Benjamin, DUMESTRE-PERARD Chantal, Romain RAMBAUD, BRETON Jean, DEPAU Giovanni, DEPRET Christian, DE ROSNY Eve.

Membres représentés : CHAACHOUA Hamid (procuration à DUMESTRE-PERARD Chantal), ORSINI-SAILLET Catherine (procuration à BRETON Jean), CARNEL Jean-Stéphane (procuration à DE ROSNY Eve), CASTEBRUNET Hélène (procuration à DEPRET Christian), MARTINEZ MARCOUX Marie-José, (procuration à DEPAU Giovanni).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant la présentation de la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé 2025-2026.

Il est proposé à la commission de la formation et de la vie universitaire siégeant en formation restreinte, d'approuver la proposition d'attribution des primes de responsabilités pédagogiques pour le secteur santé 2025-2026.

Le résultat du vote est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	19
Membres présents (dont président de séance)	8
Membres représentés	5
Nombre de votants	13
Voix favorables	13
Voix défavorable	0
Abstention ou refus de prendre part au vote	0

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, la proposition d'attribution des primes de responsabilité pédagogiques pour le secteur santé 2025-2026, comme présentée en annexe.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 25 juin 2026

Le Président du Conseil académique
de l'Université Grenoble Alpes



Serge SLAMA

Publié le : 06 juillet 2026

Transmis au Rectorat le : 06 juillet 2026

Cette délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 GRENOBLE ou via <https://citoyens.telerecours.fr>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.